

Traqueur envisage de renforcer ses fonds propres de 7,7 millions d'euros par augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription au prix de 1,50 € par action.

A l'issue de l'augmentation de capital, Coyote System¹, actionnaire de contrôle de Traqueur, déposera un projet d'offre publique d'achat simplifiée suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire, au prix de 1,50 € par action.

Nomination du cabinet ADVISOREM, représenté par Monsieur Eric Le Fichoux, en qualité d'expert indépendant.

Suresnes, le 2 octobre 2019

- **Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de 7,7 millions d'euros au prix de 1,50 € par action**

Afin de soutenir l'activité du Groupe Traqueur (la « Société ») et de renforcer ses fonds propres consolidés, s'élevant à -11,3 M€ au 31 décembre 2018, les actionnaires vont être convoqués à une assemblée générale extraordinaire pour délibérer sur un projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 7,7 M€ au prix de 1,50 € par action.

La société Coyote System, actionnaire de contrôle de la Société, garantit l'intégralité de l'opération et souscrira à hauteur de :

- Environ 5,3 M€ à titre irréductible dont environ 3,2 M€ par compensation de créances - Ces créances accumulées résultent du soutien financier apporté par Coyote System à la Société depuis de nombreux mois ; et
- Environ 2,4 M€ à titre réductible, afin de garantir le succès de l'opération.

En cas d'approbation par l'assemblée générale extraordinaire de l'augmentation de capital, la Société informera les actionnaires par communiqué de presse des modalités pratiques de l'opération dont la réalisation est prévue avant la fin de l'année 2019.

L'opération envisagée permet à l'ensemble des actionnaires de la Société et des cessionnaires des droits préférentiels de souscription de participer au financement de cette dernière. La participation de Coyote System au capital de la Société resterait inchangée dans l'hypothèse où l'ensemble des actionnaires et des cessionnaires des droits préférentiels de souscription participeraient à l'augmentation de capital. Dans l'hypothèse où Coyote System participerait seule à l'opération, sa participation serait égale à 87% du capital et des droits de vote de la Société.

- **Offre publique d'achat simplifiée suivie, le cas échéant de la mise en œuvre d'un retrait obligatoire au prix de 1,50 € par action**

A l'issue de la réalisation de l'augmentation de capital, Coyote System offrira aux actionnaires minoritaires une liquidité immédiate et intégrale sur leurs participations en déposant un projet d'offre publique d'achat simplifiée au prix de 1,50 € par action, sous réserve des conclusions de l'expert indépendant en application de l'article 261-1 I 1° et II du règlement général de l'AMF, et de l'avis de conformité de l'AMF sur le projet d'offre. L'offre publique d'achat serait suivie d'un retrait obligatoire si les conditions le permettaient.

¹ Coyote System détient à la date du présent communiqué 66,6% du capital et des droits de vote de la société Traqueur.

Le prix de 1,50 € par action fait ressortir une prime de 22% par rapport au cours de clôture précédant le présent communiqué.

- **Nomination du cabinet ADVISOREM, représenté par Monsieur Eric Le Fichoux, en qualité d'expert indépendant**

Le Conseil de Surveillance du Groupe Traqueur a, en application des articles 261-1 I 1° et II du règlement général de l'AMF, désigné le cabinet ADVISOREM, représenté par Monsieur Eric Le Fichoux en qualité d'expert indépendant, qui établira un rapport sur les conditions financières de l'Offre, lequel contiendra notamment la déclaration d'indépendance mentionnée au II de l'article 261-4 du règlement général, une description des diligences effectuées, une évaluation de la Société et une conclusion sous la forme d'une attestation d'équité.

A propos de Coyote System

Créé en 2005, COYOTE est le leader européen de l'information communautaire en temps réel et propose plus de 30 types d'alertes de sécurité routière. La société développe une technologie brevetée disponible sous forme de boîtiers, d'application et de solution directement embarquée dans des voitures. Toutes les solutions COYOTE sont basées sur l'échange d'informations géolocalisées, les conducteurs peuvent ainsi prévenir les autres en temps réel des conditions de circulation et des éventuels dangers. Plusieurs millions d'utilisateurs s'échangent quotidiennement des informations sur les limitations de vitesse, les zones dangereuses, les embouteillages ainsi que les perturbations routières. Plus d'informations sur le site internet www.moncoyote.com

A propos de TRAQUEUR (Code ISIN FR0004043487 – Mnémo ALTRA)

Le groupe Traqueur est un opérateur de services positionné sur les marchés de l'après-vol (tracking), de gestion de flottes (monitoring) et des objets connectés.

Plus d'informations sur le site internet traqueur.com

Contacts

TRAQUEUR

investisseurs@traqueur.fr